

Ville de LA CHATRE  
(36400)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille onze,  
Le quatorze novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de La Châtre s'est réuni à la Mairie de  
LA CHATRE sous la présidence de M. Nicolas FORISSIER, maire.*

Assistaient à la réunion : Nicolas FORISSIER, Serge DESCOUT, Monique PALAT, Sophie VERNAUDON, Jean-Claude PICHON, Jean-Claude DUPRIX, Maurice BOURG, Anne-Marie HIVERT, Bruno VILLATTE, Marie-Laure LEUILLET, Bernard GIRAUD, Patricia VILCHES PARDO, Benoît RICHARD, Jacqueline AGEORGES, Bernard MOISSINAC, Jean-Paul BALLEREAU, Alexandre DESCHATRETTES, Daniel JARREAU, Jean-Baptiste MEUNIER, Virginie AUROUX-COTINEAU, Monique MOMOT.

Etaient excusés : Christiane RIVIERE qui avait donné pouvoir à Serge DESCOUT, Catherine VAN HEEMS qui avait donné pouvoir à Nicolas FORISSIER, Jean-Paul BALLEREAU qui avait donné pouvoir à Monique PALAT, Marie-Claire CHAUVIN qui avait donné pouvoir à Sophie VERNAUDON, Amandine FELIX, Sylvie BIRER.

**OBJET : LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE**

Monsieur le Maire expose que le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de LA CHATRE, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général de l'Indre, la Communauté d'Agglomération Castelroussine et l'Association TGV Grand Centre Auvergne, et demande :

- un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre,

- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris,
- la prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France,
- la prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture le : 25/04/11

Publié, affiché ou notifié le : 25/04/11

Le Maire



*[Signature]*  
Pour le Maire  
l'Adjoint,

Pour copie conforme,  
Le Maire de La Châtre,



*[Signature]*  
Pour le Maire  
l'Adjoint,